



MAIRIE
DE

VOLONNE

Afférents au C. Municipal... : 19
En exercice..... : 19
PRÉSENTS..... : 10
Qui ont pris part à la DCM. : 10
Date de la CONVOCATION :
2 juillet 2025.

dcm 06 / 250709

**REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL (Séance du 9 juillet 2025)**

Envoyé en préfecture le 31/07/2025

Reçu en préfecture le 31/07/2025

Publié le

ID : 004-210402442-20250709-06_250709-DE

L'an deux mille vingt-cinq et le 9 juillet, à 18 Heures, la Commune, régulièrement convoquée, s'est réunie, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame Sandrine COSSERAT, Maire.

. **PRÉSENTS (10)** : Sandrine COSSERAT, Nathalie VANNI, Patricia PERONA-MENA, Marie-Anne MULLER, Michel BLASZCZYK, Claude FARGETON, Christian HERPIN, Renée VIARD-SIRI, Nathalie BOURRIEL, Emmanuel MULLER.

. **ABSENTS (09)** : Jean-François POPIELSKI, Anne VANCAUWENBERGHE, Thomas OLIATI, David FERRIGNO, Adrien ETIENNE, Jacques BONTE, Anne PIOLI, Frédéric ESCUYER, Catherine BALP.

. **SECRÉTAIRE DE SÉANCE** : Renée VIARD-SIRI

. **OBJET** : P2A – programme ACTEE+ : convention de reversement.

Madame le Maire expose :

Porté à l'échelle nationale par la Fédération Nationale des Collectivités Concédantes et Régies (FNCCR), le programme ACTEE+ (action des collectivités territoriales pour l'efficacité énergétique) permet de financer des travaux de rénovation des bâtiments publics.

A l'échelle du département des Alpes de Haute-Provence, ce programme est animé par un groupement de membres coordonné par le Territoire Energie Syndicat d'Energie (TE-SDE04).

La commune de VOLONNE peut bénéficier de ce programme par l'intermédiaire d'un membre du groupement : Provence Alpes Agglomération. Il convient de préciser les relations entre la communauté d'agglomération et la commune de VOLONNE à travers une convention de reversement, dont le projet est annexé à la présente délibération.

Ayant entendu l'exposé de Madame le Maire,

Après en avoir délibéré, le **CONSEIL MUNICIPAL** à l'unanimité des votants (**10 voix POUR**) :

- **AUTORISE** Madame le Maire (ou son représentant) à solliciter les financements ACTEE+ ;
- **AUTORISE** Madame le Maire (ou son représentant) à signer la convention de reversement et tout document afférent à ce programme.

Fait et délibéré à VOLONNE, les jour, mois et an que dessus.

Le Maire,
Sandrine COSSERAT



La Secrétaire de séance,

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de MARSEILLE, dans un délai de deux (02) mois à compter de son affichage et de sa transmission au Contrôle de Légalité.

Publié le : 04/08/2025